

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 55 (1914), p. 411-412

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55_411_0

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII
COMMUNICATION
DE
L'INSTITUT DES ACTUAIRES FRANÇAIS
RECONNU COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 30 OCTOBRE 1896
Siège de la Société : 5, Rue Las-Cases, PARIS

PRIX LÉON MARIE

(Fondé par M^{me} Veuve LÉON MARIE)

Ce prix est destiné à récompenser une œuvre importante sur les matières qui intéressent la science actuarielle.

Il sera décerné tous les ans par le Jury spécial (comprenant les membres du Bureau et de la Commission de Contrôle) et proclamé à l'Assemblée générale ordinaire de l'année suivante. Il ne sera pas divisé. Son montant est de 500 francs.

Pourront concourir les ouvrages imprimés en français, parus depuis cinq ans au plus, et déposés avant le 15 septembre de l'année du concours.

Ne pourront concourir les thèses d'agrégation à l'*Institut des Actuaires français*.

Le *Prix Léon Marie* de l'année 1913 a été proclamé à l'*Institut des Actuaires français* dans la séance du 16 avril 1914. Il a été décerné à l'œuvre intitulée :

Encyclopédie des sciences mathématiques pures et appliquées

édition française (rédigée et publiée d'après l'édition allemande sous la direction de Jules MOLK, professeur à l'Université de Nancy, pour les parties, datées de 1909 et 1911, qui comprennent les exposés suivants :

Statistique; exposé, d'après l'article allemand de L. BORTKIEWICZ (Berlin), par F. OLTRAMARE (Paris.)

Technique de l'assurance sur la vie; exposé, d'après l'article allemand de G. BOHLMANN (Berlin), par H. POTERIN DU MOTEL (Paris).

IX

Avis relatif au Concours

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.**

Rechercher notamment sous l'influence de quel'es cause, se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 30 juin 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL
